



Programme  
des Nations Unies  
pour l'environnement

UNEP/WG.163/3  
23 avril 1987

FRANCAIS  
Original: ANGLAIS

---

PLAN D'ACTION POUR LA MEDITERRANEE

Première réunion des Structures focales nationales  
pour les aires spécialement protégées de la  
Méditerranée

Athènes, 1-4 juin 1987

RAPPORT DU CENTRE REGIONAL  
D'ACTIVITE POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

ETAT D'AVANCEMENT DU PROGRAMME  
1985 - 1986

## INTRODUCTION

1. Lors de la quatrième réunion (Gènes 9 au 13 septembre 1985) des Parties Contractantes à la Convention de Barcelone, les recommandations suivantes ont été faites: les Parties Contractantes
2. - recommandent la ratification du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées par toutes les Parties Contractantes à la Convention de Barcelone pour 1987.
3. - recommandent que toutes les Parties Contractantes désignent un Point Focal National responsable des Aires Spécialement Protégées;
4. - recommandent la préparation de rapports nationaux sur les aires protégées existantes et potentielles et sur la législation applicable et leur transmission au secrétariat pour juin 1986 afin de faciliter l'établissement rapide d'un réseau régional et d'une coordination avec les autres composantes du Plan d'Action pour la Méditerranée;
5. - invitent le Centre Régional d'Activité pour les Aires Spécialement Protégées à formuler, en coopération avec le secrétariat et les autres organisations internationales, des directives communes pour la sélection, la création et la gestion des aires spécialement protégées;

## I. Ratification du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées.

6. La ratification du Protocole sur les Aires Spécialement Protégées, adopté le 3 avril 1982, a permis son entrée en vigueur le 23 mars 1986. Au 28 février 1987, les ratifications ont été effectuées par les pays suivants: Algérie, Egypte, France, Grèce, Italie, Tunisie, Turquie, Yougoslavie, CEE (Annexe 1).

## II. Désignation des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées

7. La désignation des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées de Méditerranée a été effectuée par 13 pays : Algérie, Egypte, France, Grèce, Israël, Italie, Libye, Maroc, Espagne, Syrie, Tunisie, Turquie, Yougoslavie,

## III. Préparation de rapports nationaux sur les aires Spécialement Protégées et sur la législation applicable.

8. Afin de normaliser les informations contenues dans les rapports nationaux sur les aires Spécialement Protégées existantes et potentielles, le Centre de Tunis a préparé un questionnaire sur le Pays et un questionnaire sur les aires spécialement protégées qui a été transmis aux pays par l'Unité de coordination d'Athènes le 9 Décembre 1985 et pour lequel, au 1 Février 1987, les réponses de 7 pays ont été envoyées à Athènes (Algérie, CEE, Espagne, France, Israël, Italie, Maroc)(voir document UNEP/WG.163/4) et celle de la Tunisie directement au RAC/SPA à Tunis.

IV. Préparation par le RAC/SPA de directives pour la sélection, la création et la gestion des aires spécialement protégées.

9. Le Centre Régional d'Activité pour les Aires Spécialement Protégées s'est attaché, durant son programme 1985-1986, à effectuer le travail préliminaire afin de définir des directives pour la sélection, la création et la gestion des aires spécialement protégées (voir document UNEP/WG.163/6). Ce travail a été basé à la fois sur la mise au point d'une méthodologie de recensement et de sélection, sur la collecte de documents existants et sur des études de cas sur le terrain.

#### INSTALLATION ADMINISTRATIVE ET TECHNIQUE

#### DU CENTRE REGIONAL D'ACTIVITE POUR LES AIRES SPECIALEMENT PROTEGEES

##### 10. Personnel travaillant pour le Centre (date de prise de fonction)

- Alain JEUDY DE GRISSAC, français, expert (1 septembre 1985).
- Francesca NAZZARO, italienne, documentaliste (en poste du 1 octobre 1985 au 28 février 1987). Ce poste fait actuellement l'objet de remplacements par des personnels de l'IUCN et de CMC Cambridge pour couvrir la période nécessaire à la recherche d'une nouvelle documentaliste.
- Raoudha Salhi, tunisienne, secrétaire (1 décembre 1985).

##### 11. Contribution de l'organisation de soutien (gouvernement tunisien)

- a) Locaux : les locaux mis à disposition pour le Centre RAC/SPA font partie intégrante des locaux de l'Institut National Scientifique et Technique d'Océanographie et de Pêche (INSTOP), dont l'administration de tutelle est le Ministère de la Production Agricole et de l'Agro-Alimentaire. Les locaux se composent de 3 bureaux et d'un garage pour lesquels toutes les commodités sont fournies (électricité, eau, chauffage, nettoyage, entretien, peinture).
- b) Facilités d'ordre scientifique : Le Centre a accès à toutes les facilités de l'INSTOP, notamment la bibliothèque, le musée, les collections de référence, etc.
- c) Personnel: Actuellement, l'INSTOP met à disposition du Centre, en dehors de son Directeur, les personnels suivants :
- Karim BEN MUSTAPHA, tunisien, scientifique mis à disposition du Centre depuis le 7 mars 1986, personnel INSTOP.
  - Moncef BESSI, tunisien, chauffeur et assistance technique, mis à disposition temporaire depuis le 1 août 1986, personnel INSTOP.

##### Gestion financière et bilan financier

La gestion financière du Centre RAC/SPA a été assurée en étroite collaboration avec les services du bureau de Tunis du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) de Tunis. Au cours de 1987, le Centre deviendra autonome du point de vue de ses gestions administratives et financières qui seront prises en charge dans le cadre de l'administration tunisienne et selon les règles en vigueur.

## LES OBJECTIFS DU CENTRE A LONG TERME

12. Les grands objectifs permanents du programme du Centre doivent être conformes aux décisions initiales du Protocole relatif aux Aires Spécialement Protégées et aux lignes directrices qui auront pu être adoptées au cours de la réunion des Parties Contractantes de septembre 1987, après discussion et proposition par les points focaux en juin 1987.

13. A long terme, on peut proposer que les activités permanentes du Centre reposent sur 4 grands objectifs :

- Objectif A : Réalisation, extension et amélioration permanente de la banque de données et notamment du Répertoire des Aires Spécialement Protégées de Méditerranée (existantes, proposées et potentielles).
- Objectif B : Recensement et sélection de sites pour la création du réseau des aires protégées de Méditerranée
- Objectif C : Recherche, classification, surveillance continue.
- Objectif D : Connaissance, information, pédagogie, formation.

14. A ces objectifs à long terme, il apparaît possible d'en ajouter d'autres couvrant des actions spéciales (limitées dans le temps) concernant des espèces d'importance régionale, et notamment :

- Objectif E : Sauvegarde du Phoque Moine de Méditerranée.
- Objectif F : Sauvegarde des Tortues Marines de Méditerranée.

15. Objectif A : Réalisation, extension et amélioration permanente du Répertoire des Aires Spécialement Protégées de Méditerranée (existantes, proposées et potentielles). L'amélioration de la banque de données mise en place doit se faire de façon continue, selon des normes strictement définies, et s'étendre aux aires proposées et potentielles. Tous les renseignements recueillis seront à la disposition des pays et des organismes.

16. Objectif B : Recensement et sélection de sites pour la création du réseau des aires protégées de Méditerranée. La mise au point d'une méthodologie pour le recensement et la sélection des aires protégées de Méditerranée est en cours d'élaboration (voir UNEP/WG.163/INF.3) et elle nécessite l'appui d'un groupe d'experts de tous les pays méditerranéens. Ce groupe a commencé son travail par une réunion sur les critères de sélection (Arles, février 1987).

17. Objectif C : Recherche, classification, surveillance continue. La normalisation des méthodes de classification, des méthodes de surveillance et la mise en oeuvre de programmes de recherche communs nécessaires à la réalisation des objectifs du Protocole se propose de reposer d'une part sur des groupes de travail concernant des sujets particuliers, d'autre part sur le groupe d'experts précédemment défini agissant en tant que conseil du Centre dans toutes ses activités.

18. Objectif D : Connaissance, information, pédagogie, formation. Le stockage et la mise à disposition d'informations sur les documents disponibles (bibliographie), la réalisation et la fourniture de rapports de synthèse sur des sujets précis, le rassemblement de listes d'experts et de centres concernés par les aires protégées, de documents pédagogiques et de sites possibles pour des stages de formation constituent un des aspects du travail du Centre.

19. Objectif E : Sauvegarde du Phoque Moine de Méditerranée. Cet objectif est mis en oeuvre en raison de son caractère d'urgence. Il sera développé de façon complète dans le plan d'Action pour la Conservation du Phoque Moine de Méditerranée qui fera l'objet de la réunion d'experts (28-29 mai 1987) précédant la réunion des points focaux (voir IUCN/UNEP/MM-IC et UNEP/WG.163/7).

AVANCEMENT DU PROGRAMME 1985-1986  
PROLONGEMENTS 1987

20. Installé le 1er octobre 1985 dans les locaux de l'INSTOP à Salammbô, le RAC/SPA a, pour la première partie de son programme (octobre 1985, décembre 1986), effectué un certain nombre de réalisations dans l'axe des objectifs précédemment définis. Le programme 1985-1986 comportait quatre grandes activités. Certaines actions n'ont pu être menées à terme et voient leur conclusion s'effectuer en 1987.

21. Dans le cadre de l'objectif A : Etablissement d'une banque de données sur les "Aires Spécialement Protégées" existantes et potentielles en région méditerranéenne et préparation d'un répertoire des "Aires Spécialement Protégées" de la Méditerranée.

a) REALISATIONS 1986

- Mise au point du programme DataBase III
- Réalisation d'un fichier informatisé sur les aires protégées, les experts, les références bibliographiques et les activités du pays.
- Réalisation de la première version du répertoire des aires existantes sur la base de la bibliographie et des réponses aux questionnaires par les pays
- Réalisation de la première version de la carte des aires protégées existantes et préparation de la carte des aires potentielles.
- Collectes de données et de documents pour l'établissement du fichier, de la bibliothèque et de la cartothèque.

b) REALISATIONS PREVUES 1987

- Mise à jour du répertoire et de la carte, traduction, édition et diffusion.
- Mise à jour des fichiers sur les aires protégées, les experts, la bibliographie.
- Consolidation de la bibliothèque et de la cartothèque.

Les réalisations de ce programme font l'objet de projets de publications (annexe 2).

22. Dans le cadre des objectifs B et C : Préparation de critères, méthodes et de lignes directrices nécessaires pour la sélection, la création et la gestion des aires spécialement protégées marines et côtières de la région méditerranéenne.

a) REALISATIONS 1986

- Réalisation de la version provisoire des documents,
- Réalisation d'études de cas et préparation de rapports : inventaire des ressources naturelles de Zembra et étude de la distribution du phoque moine à la Galite (Tunisie); analyse du système de gestion du parc national de Port-Cros (France); les "biogenic construction" de Méditerranée (voir liste en annexe 3 et documents complets UNEP/WG.163/INF 4, 5, 6, 7 et 8).

## b) REALISATIONS PREVUES 1987

- Edition de lignes directrices et de documents d'informations (recensement et sélection, études de cas)

Le document provisoire des lignes directrices constitue un des documents de travail de la réunion des points focaux (UNEP/WG.163/6)

23. Les deux activités (21 et 22) ont conduit à : Organisation de la réunion des Points Focaux pour les Aires Spécialement Protégées. Cet atelier sera l'oeuvre conjointe du PNUE, de l'UICN et du Centre RAC/SPA.

## a) REALISATIONS 1986

- Préparation des premières versions des documents, répertoire, carte des aires protégées, guide, études de cas.

- Mise en place du réseau Points Focaux : désignation de 13 points focaux au 15 décembre 1986.

## b) REALISATIONS 1987

4-1- Assistance dans la préparation administrative et la réalisation de la réunion des Points Focaux.

4-2- Préparation du rapport de la réunion des Points Focaux

4-3- Publication, traduction et diffusion

24. Dans le cadre de l'objectif D : Préparation d'un document d'information "grand public" sur les Aires Spécialement Protégées de Méditerranée.

## a) REALISATIONS 1986

- préparation d'un dépliant sur la structure et les activités du Centre.

- préparation et présentation d'articles décrivant les activités et la structure du Centre, la banque de données et les aires protégées de Méditerranée.

## b) REALISATIONS 1987

- Sur la base des documents établis et de documents photographiques, préparation d'une brochure d'information grand public sur le Centre et les aires protégées

25. Dans le cadre de l'objectif D, le Centre a réalisé un certain nombre de missions et participé à des réunions et séminaires destinés à faire connaître le Centre et ses activités et à collecter et échanger des informations (Annexe 3).

POSITION AU 28 FEVRIER 1987  
DES SIGNATURES ET RATIFICATIONS DE LA CONVENTION POUR LA PROTECTION DE LA MER MEDITERRANEE CONTRE LA POLLUTION ET DES PROTOCOLES Y RELATIFS

	<u>Convention 1/</u>		<u>Opérations d'immersion 2/</u>		<u>Situation critique 3/</u>		<u>Pollution d'origine tellurique 4/</u>		<u>Aires spécialement protégées 5/</u>	
	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification	Signature	Ratification
Albanie	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--
Algérie	--	16 fév 76	16 fév 76	16 mars 81/AD	16 fév 76	16 mars 81/AD	17 mai 80	2 mai 83/AD	--	16 mai 85/AD
Chypre	16 fév 76	19 nov 79	16 fév 76	16 nov 79	16 fév 76	19 nov 79	17 mai 80	--	--	--
Egypte	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	16 fév 76	24 août 78/AP	17 mai 80	18 mai 83/AD	16 fév 83	8 juil 83
France	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	16 fév 76	11 mars 78/AP-R	17 mai 80	13 juil 82/AP-R	3 avr 82	2 sept 86/AP-R
Espagne	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	16 fév 76	17 déc 76	17 mai 80	6 juin 84	3 avr 82	--
Grèce	16 fév 76	3 janv 79	11 fév 77	3 janv 79	16 fév 76	3 janv 79	17 mai 80	26 jan 87	3 avr 82	26 jan 87
Israël	16 fév 76	3 mars 78	16 fév 76	1 mars 84	16 fév 76	3 mars 78	17 mai 80	--	3 avr 82	--
Italie	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	16 fév 76	3 fév 79	17 mai 80	4 juil 85	3 avr 82	4 juil 85
Liban	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	16 fév 76	8 nov 77/AD	17 mai 80	--	--	--
Libye	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	31 janv 77	31 janv 79	17 mai 80	--	--	--
Malte	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	16 fév 76	30 déc 77	17 mai 80	--	3 avr 82	--
Maroc	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	16 fév 76	15 janv 80	17 mai 80	--	2 avr 83	--
Monaco	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	16 fév 76	20 sept 77	17 mai 80	12 janv 83	3 avr 82	--
Syrie	--	26 déc 78/AD-R	--	26 déc 78/AD	--	26 déc 78/AD	--	--	--	--
Tunisie	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	25 mai 76	30 juil 77	17 mai 80	29 oct 81	3 avr 82	26 mai 83/R
Turquie	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	16 fév 76	6 avr 81	--	21 fév 83/AD	--	6 nov 86/AD/R
Yougoslavie	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	15 sept 76	13 janv 78	--	--	30 mars 83	21 fév 86
CEE	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	16 mars 78/AP	13 sept 76	12 août 81/AP	17 mai 80	7 oct 83/AP	30 mars 83	30 juin 84/AP

## 1- Convention pour la protection de la mer Méditerranée contre la pollution

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

## 2- Protocole relatif à la prévention de la pollution de la mer Méditerranée par les opérations d'immersion effectuées par les navires et aéronefs

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

## 3- Protocole relatif à la coopération en matière de lutte contre la pollution de la mer Méditerranée par les hydrocarbures et autres substances nuisibles en cas de situation critique

Adoptée (Barcelone): 16 février 1976

Entrée en vigueur: 12 février 1978

## 4- Protocole relatif à la protection de la mer Méditerranée contre la pollution d'origine tellurique

Adoptée (Athènes): 17 mai 1980

Entrée en vigueur: 17 juin 1983

## 5- Protocole relatif aux aires spécialement protégées de la mer Méditerranée

Adoptée (Genève): 3 avril 1982

Entrée en vigueur: 23 mars 1986

Adhésion - AD

Approbation - AP

Réserve - R

ANNEXE 2 : DOCUMENTS ET RAPPORTS

Un certain nombre de rapports et de documents concernant le Centre RAC/SPA et ses activités ont été produits. La liste en est donné ci après avec quelques indications sur le contenu et le lieu de présentation.

DOCUMENTS ORIGINAUX

Directory of Mediterranean Specially Protected Areas. Anglais.  
Présentation lors de la réunion des Points Focaux.

Carte des aires spécialement protégées existantes sur le pourtour de la Méditerranée  
Carte et notice explicative. Anglais.

Les aires marines et côtières protégées de Méditerranée, le Centre d'Activités Régional pour les Aires Spécialement Protégées  
Publication signée RAC/SPA - PNUE - UICN précisant les activités du Centre et les corrélations entre les programmes MAB et RAC/SPA sur le milieu marin et côtier. Français.

Présentée à la réunion UNESCO - MAB sur les réserves de la Biosphère en Méditerranée, à Florac (France) (septembre 1986).

The Mediterranean marine and coastal protected area database: structure and functions.

Publication présentant le fichier informatisé établi par le Centre pour les aires protégées, marines et côtières, en Méditerranée. Anglais.  
Présentée à la réunion UNESCO - MAB sur les réserves de la Biosphère en Méditerranée, à Florac (France), du 9 au 12 septembre 1986, au 3ème colloque sur les Applications de l'Informatique à la Conservation de la Nature, Conseil de l'Europe, novembre 1986, Strasbourg; au Workshop on Marine Science Database Development, UNESCO, Indonésie, novembre 1986.  
Anglais.

Development of Marine Conservation in the Mediterranean.

Publication présentant les activités du Centre et les premiers résultats du recensement des aires protégées marines et côtières de Méditerranée.  
Anglais.

Présentée au séminaire "International Marine Protected Areas Management Seminar", juin 1986, organisé par le NOAA (National Oceanic and Atmospheric Administration, U.S.A.); à la réunion UNESCO - MAB sur les réserves de la Biosphère en Méditerranée, à Florac (France), du 9 au 12 septembre 1986.

Guide : "Critères et Directives pour la sélection, la création et la gestion des aires marines et côtières protégées de Méditerranée.

Guide présentant les éléments nécessaires pour la sélection, la création et la gestion des aires marines et côtières protégées de Méditerranée, proposant une méthodologie de recensement global du littoral, des approches de gestion et des éléments de décision. Français.



ETUDES DE CAS1 Caractères généraux du benthos marin de l'île de Zembra (Tunisie)

Rapport de mission réalisée dans ce milieu insulaire et constituant un exemple type d'étude du milieu marin méditerranéen. Français.

2 Synthèse des études terrestres réalisées sur l'île de Zembra

Ce document comporte les principaux éléments recueillis par des équipes de scientifiques qui se sont succédées depuis plusieurs années sur le site de Zembra. Flore et faune terrestres, avifaune, géologie et hydrogéologie en sont les principales composantes.

Français.

3 Le Phoque Moine en Tunisie (Statut actuel).

Rapport de mission de repérage dans l'Archipel de La Galite et du Galiton (Tunisie).

Eléments de biologie, problèmes de disparition, mesures de protection, synthèse bibliographique annotée. Français.

4 Gestion et administration du Parc National de Port-Cros.

Les aspects administratifs, la gestion, les actions scientifiques, les documents scientifiques et pédagogiques publiés, etc., sont abordés selon leur évolution sur les 20 années que compte le Parc National de Port-Cros. Ce modèle est abordé dans ses moindres détails, mettant en évidence ses limites en raison d'une législation inadéquate ou incomplète.

Français.

5 Biogenic construction around the Mediterranean sea.

Ce document fait l'inventaire des types et des principaux sites comportant des constructions biogènes (formation récifales).

Anglais.

DOCUMENT D'INFORMATION

- Réalisation d'un dépliant d'information sur le Centre, ses moyens et ses activités, comportant 5 photographies en couleur.

ANNEXE 3 : REUNIONS, MISSIONS ET SEMINAIRES.

Le centre RAC/SPA a participé à un certain nombre de réunions, de missions et de séminaires dont la liste est donnée ci-après :

- 7 au 11 octobre 1985 : participation au Second International Workshop on Posidonia Oceanica Beds à Ischia (Naples, Italie).
- 6 au 27 décembre 1985 : Mission en Grèce et en Italie pour prise de contacts avec les responsables de l'environnement et des aires protégées et les points focaux de ces deux pays.
- 16 décembre 1985 au 8 janvier 1986 : Mission en France de contact avec tous les responsables des aires protégées de la façade méditerranéenne française et avec les scientifiques potentiels pour les études de cas.
- 17 au 21 mars 1986 : Mission en France, Paris, pour réunion d'information au Ministère de l'Environnement français (désignation du point focal et état d'avancement du recensement des aires protégées) et Marseille pour une réunion pour la préparation d'un programme COST 647 concernant les pays de la Communauté Européenne de la façade méditerranéenne.
- 26 au 30 mars 1986 : Participation au Premier Symposium sur les Oiseaux Méditerranéens, Alghero, Sardaigne.
- du 3 au 10 avril 1986 : France (UNESCO, Paris) pour collecte de données sur les réserves de la biosphère et les sites d'Héritage Mondial en Méditerranée, Italie (Ministère de l'Ecologie, Rome et Université de Rome) pour collecte des données sur les aires marines protégées.
- du 1 au 12 juin 1986 : Etats-Unis d'Amérique (National Oceanic and Atmospheric Administration-NOAA) pour le premier Séminaire International de l'Aménagement des Aires Marines Protégées.
- du 9 au 12 septembre 1986 : France (Florac) pour la réunion internationale pour le Plan d'Action des réserves de la biosphère en région méditerranéenne.
- les 15 et 16 octobre 1986 : mission en France, réunion de travail à Sophia Antipolis, Plan Bleu, pour échange d'informations sur les programmes respectifs.
- du 26 au 28 novembre 1986 : Participation au Séminaire International sur la coopération Marine en Méditerranée, organisé par l'Association des Etudes Internationales à Tunis. Présentation au cours des ateliers du centre SPA et de ses programmes actuels.